

PROCES-VERBAL

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

division nationale anti-terroriste

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf le vingt neuf septembre à seize heures

NOUS : Pierre PAYEBIEN commandant de police Direction Centrale de la Police Judiciaire division nationale anti-terroriste

n° 144/2

AFFAIRE :

C/ X

Assassinat en relation avec une entreprise terroriste

OBJET :

Déposition de monsieur Paul BARRIL

Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, --- Poursuivant l'exécution de la commission rogatoire délivrée le 29 septembre 1999 par madame Laurence LE VERT, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de PARIS, substituant monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, premier vice-président empêché, relative à l'information n° 1341 suivie contre X ... du chef d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste, ---

Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, --- Assisté du lieutenant de police Nathalie LUSZCZ du service, --- Procédons au recueil de la déposition de monsieur Paul BARRIL, né le 13 avril 1946 à VINAY (Isère), consultant en sécurité, élisant domicile 207 boulevard perreire à PARIS (17 ème arrondissement), après avoir pris connaissance de notre commission rogatoire et après avoir prêté serment selon les règles de droit : ---

SUR LES FAITS : ---

»Je suis en mesure de vous apporter les éléments suivants qui me semblent utiles à la manifestation de la vérité. ---

Dès 1990, sur ordre de monsieur DE GROSSOUVRE et du Général HABYARIMANA, j'ai été chargé d'infiltrer les structures militaires et politiques du F.P.R en Europe et en Afrique. Ainsi, j'ai rencontré tous les dirigeants du F.P.R en Belgique et en particulier monsieur BIZIMENGU qui est aujourd'hui le président du Rwanda ainsi que le ministre des affaires étrangères actuel. Une année avant l'attentat de l'avion, Paul KAGAME est même venu en France pour essayer d'obtenir de ma part des télécommandes à distance d'une portée de 30 kilomètres afin d'assassiner le président du Rwanda. Cette entrevue s'est réalisée à l'hôtel « Sofitel » de la Défense à PARIS. ---

Je rendais compte de tous ces éléments à monsieur DE GROUSSOUVRE qui en informait le président de la république française. En octobre 1993, le général HABYARIMANA me demandait de venir d'urgence à KIGALI. Sur place, il m'informait que son ami, le président hutu du BURUNDI, monsieur N'DAYE N'DAYE, élu depuis juillet était en danger de mort par les extrémistes tustis. Il m'envoyait à BUJUMBURA rencontrer le chef de l'état et effectuer une investigation précise. ---

En une semaine, j'avais pu rassembler les éléments qui indiquaient qu'un coup d'état était en préparation par les militaires tutsis, épaulés et conseillés par le F.P.R. du Rwanda, à la tête avec Paul KAGAME qui disposait à ce moment là d'un passeport du BURUNDI. ---

J'ai été victime d'une tentative d'élimination, j'arrivais cependant à quitter BUNDIBURA avec un vol Sabena mais dès le lendemain, le président du BURUNDI était abattu et les militaires tutsis prenaient le pouvoir. ---



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

--- Suite déposition de monsieur Paul BARRIL, feuillet n° deux, -----

--- Le plan général du Front Patriotique Rwandais (F.P.R.) était dans sa première phase, les militaires tousis étaient au pouvoir au BURUNDI. Après les accords d'ARUSHA (Tanzanie), imposés par le président MITTERRAND, le F.P.R. dispose alors officiellement de 400 hommes armés, très structurés et aguerris à KIGALI. Il s'agit du cheval de Troie de Paul KAGAME. -----

--- De cette date, des infiltrations militaires tousis sont visibles et connues à KIGALI. les femmes apportent les armes et les munitions et les militaires du F.P.R. se cachent chez leurs sympathisants ainsi que chez des personnalités belges. -----

--- Une semaine environ avant la date de l'attentat de l'avion, un avion militaire du BURUNDI en transit de nuit à GENEVE (Suisse) est contrôlé par les services français et suisses qui découvrent à son bord, dans un attaché-case, des cartes militaires ainsi qu'un plan de vol avec deux possibilités d'interception et d'attentat de l'avion. -----

--- Depuis de longues années, j'étais un proche du Maréchal MOUBUTU du ZAIRE, la veille de l'attentat, le président du Rwanda s'était déplacé au Nord du ZAIRE, à GBADOLITE, la résidence privée du maréchal MOUBUTU pour lui demander de l'accompagner à la réunion. Le maréchal MOUBUTU m'a confirmé avoir déconseillé au président du Rwanda de se rendre à cette réunion qui était provoquée et qui ne servait que de motifs pour la réalisation de l'attentat. Le président MOUBUTU, qui était un homme particulièrement bien renseigné, avait eu ses informations par son chef des renseignements, monsieur ATUNDU LIONDU. En fait, le président de l'OUGANDA qui pour des raisons historiques, était aussi le supérieur hiérarchique de Paul KAGAME, souhaitait ardemment aussi la disparition du maréchal MOUBUTU et du Général HYABYARIMANA. -----

--- L'attentat était planifié depuis longtemps et a été très facile à réaliser car KIGALI est entouré de collines. Sans la disparition du général HYABARIMANA et de son état-major, le F.P.R. n'aurait jamais pu prendre le pouvoir. -----

--- IL faut également savoir que dès le lendemain de l'attentat, le F.P.R. a déclenché une offensive militaire généralisée qui a bousculé les 27 bataillons gouvernementaux et qui a mis l'ensemble de la population hutu en fuite de son propre pays. -----

--- A la demande de madame HYABARIMANA, en tant que spécialiste de la sécurité, j'ai mené une investigation concernant l'attentat. je me suis rendu sur place, j'ai récupéré quelques éléments de l'appareil, ainsi que de la documentation de l'aéroport. J'ai recueilli environ 80 témoignages visuels, qui amènent la certitude que l'attentat a été conçu, programmé et exécuté par le F.P.R. sous les ordres directs de Paul KAGAME. -----

--- J'ai écrit au secrétaire général de l'O.N.U. aux fins de lui demander d'ouvrir une enquête, ce dernier m'a répondu que ce n'était pas du ressort de l'ONU mais que je devais voir avec l'aviation civile au Canada, qui n'a pas été intéressé non plus. J'ai tenté alors de faire déposer une plainte en France par madame HYABARIMANA, cette plainte a également été refusé car il n'était pas français. Le ministre de la coopération de l'époque, Michel ROUSSIN, ainsi que les autorités politiques ont tout fait pour que mes démarches n'aboutissent pas. Quelques temps plus tard, je découvrais au Rwanda qu'un français, habitant à ANNECY, monsieur LEMONNIER, était impliqué dans un trafic de détournement de fonds et de livraison d'armes. J'en informais monsieur le président de la république en lui disant qu'il n'était pas impossible que les missiles ayant abattu l'avion ait pu être livré à KIGALI par ce biais, à l'insu de monsieur LEMONNIER. -----



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

---Suite déposition de monsieur Paul BARRIL, feuillet n° trois, -----

--- Ce dernier a été incarcéré quelques temps et est décédé depuis. -----

--- Je vous remets certains éléments que j'ai pu recueillir, à savoir un registre dit « main courante », supportant la mention « Enregistreur » ouvert le 23 juin 1986 et arrêté à la date du 5 avril 1994. -----

--- Saisissons et plaçons sous scellé n° UN le document ci-dessus décrit. -----

--- un second registre également dit « main courante » ouvert le 1er janvier 1993 et arrêté le 05 avril 1994. -----

--- Saisissons et plaçons sous scellé n° DEUX le dit document. -----

--- un rouleau de messages « telex » supportant des textes codés, -----

--- Saisissons et plaçons sous scelle n° TROIS le dit rouleau. -----

--- Une plaque métallique de couleur beige supportant au verso un boîtier noir d'où sort un connecteur. -----

--- Saisissons et plaçons sous scelle n° QUATRE la dite plaque métallique. ---

--- Une « barrette » de matière plastique de couleur grise sur laquelle est apposé un feuillet supportant des annotations manuscrites chiffrées. -----

--- Saisissons et plaçons sous scellé n° CINQ la dite barrette. -----

--- Je précise que les trois premiers scellés proviennent de l'aéroport de KANONBE à KIGALI, les deux derniers proviennent des débris du « FALCON 50 », découverts autour de la résidence présidentielle. -----

--- Je voudrais terminer en disant que le vice-président KAGAME est très attentif à l'évolution du dossier de l'attentat du « Falcon 50 » et qu'il est prêt à toutes extrémités pour qu'aucune information ne soit jamais publiée ou évoquée. -----

--- Lecture faite par lui même, monsieur BARRIL persiste et signe le présent et les scellés judiciaires ce jour avec nous à dix huit heures. -----

Mr. BARRIL

Le commandant de police

